

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 juin 2025

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 juin 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé, en session ordinaire, Salle Claude LENOIR, sous la présidence de Monsieur RUIZ José.

Élus en fonction : 17

Présents : 12

Absents : 5

Représentés : 3

Votants : 15

Étaient présents : Messieurs RUIZ José, AOUAOU Arsène, MEUNIER Jacky, GOSSEREZ Alain, LEMAUZ Gilles, LAVIT Guy, PASCAL Jean-Michel et PIERRE Dominique

Mesdames VRAIN Ghyslaine, SAULAY Alba, MARCANO Paloma et LESELLIER Stéphanie.

Étaient représentés :

M. FILLIEUX Jean-Luc représenté par M. MEUNIER Jacky

Mme YASAR-KAYGISIZ Denise représentée par Mme VRAIN Ghyslaine

Mme KAYGISIZ-MASSON Aurélie représentée par M. RUIZ José

Étaient absents : Mme GARNIER Coralie et M. KRASNIC Cédomir

Secrétaire de Séance : Mme MARCANO Paloma

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur le Maire s'adresse au Conseil Municipal et propose aux élus d'observer une minute de silence en l'honneur de M. CHOMET Francis, ancien conseiller municipal.

Ensuite, le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à émettre relatives au Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 mai 2025. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

1) Révision des tarifs et des conditions de locations des salles communales

Annule et remplace la délibération du 04 juillet 2024

Les modifications portent sur l'instauration d'un Tarif Partenaire, à hauteur de 1 500.00€, pour la salle Jean Ferrat. Ce tarif est accordé sur décision expresse de la municipalité, au cas par cas, selon la nature de l'événement et le lien partenarial avec la collectivité.

Le second point concerne la refacturation d'agents SSIAP et de sécurité, lorsque la présence de ces derniers est obligatoire. La refacturation se fera au tarif horaire en vigueur, calculé selon le profil de l'agent (grade, ancienneté) et les jours et horaires de présence.

La révision des tarifs et des conditions de locations des salles communales **est approuvée à l'unanimité.**

2) Legs Mme CHEVALIER : vente de la maison

Vu la délibération n°5 du 04 décembre 2024 portant acceptation du legs à la commune ;

Il convient désormais de se prononcer sur l'approbation de la vente de la maison, sise 17 rue de Maison Blanche à Varennes-sur-Seine (77130), pour un montant de 169 000.00€.

La vente de la maison de Mme CHEVALIER **est approuvée à l'unanimité**.

3) Cession d'une parcelle de terrain Rue de la Croix de Six

M. et Mme EYIDI, domiciliés 15 C rue de la Croix de Six, souhaitent acquérir une partie de la parcelle cadastrée section C n°1714.

La cession du terrain est négociée à un prix de vente de 3.62€/m2.

La superficie est en cours de détermination. Le bornage et les frais relatifs à cette cession sont à la charge des acquéreurs.

La cession de la parcelle **est approuvée à l'unanimité** dans les conditions énumérées ci-dessus.

4) Approbation de la réduction du capital de la SOCOVAR par rachat des parts des actionnaires

Dans le cadre de l'opération de cession future de la SEM SOCOVAR, il est demandé d'approuver :

- La modification du capital social par rachat par la SOCOVAR des actions de Vilogia.
- La modification des statuts de la société.
- La convocation des conseils d'administrations.
- Le renoncement à la priorité de rachat des parts de Vilogia.

La réduction du capital de la SOCOVAR par rachat des parts des actionnaires **est approuvée à l'unanimité**.

5) Revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité

Il est proposé de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2025 permettant ainsi le recouvrement de la somme de 728,42€.

La redevance d'occupation du domaine public **est approuvée à l'unanimité**.

6) SDESM : enfouissement des réseaux – Rue du Port

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue du Port

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire :

- à 140 251€ HT pour la basse tension,
- à 76 118€ TTC pour l'éclairage public et
- à 86 981€ TTC pour les communications électroniques.

Le projet d'enfouissement des réseaux pour la rue du Port **est approuvé à l'unanimité.**

La séance est levée à 18h00.

La Secrétaire de séance



Paloma MARCANO

Le Maire,



José RUIZ

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » sur le site « Telerecours.fr » dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.